

Communiqué de presse

Mercredi 26 juin 2024,

Nouveau sur le réseau T2C

Descente à la demande, entre 2 arrêts, à partir de 22h

Le SMTC-AC lance la descente à la demande sur le réseau T2C à partir de 22h. Mis en œuvre le 1^{er} juillet 2024, ce dispositif permet aux usagères et usagers de descendre du bus entre deux arrêts afin de se rapprocher de leur destination. Il s'adresse en particulier aux femmes, qui sont souvent les premières à se sentir en insécurité dans leurs déplacements, conformément aux engagements pris en début de mandat.

La descente à la demande a pour objectif de rendre les déplacements des usagers plus sûrs, en particulier le soir. En réduisant le parcours à pied entre l'arrêt de bus et la destination finale, cette facilité permet de limiter le sentiment d'insécurité notamment la nuit dans l'espace public. Ce service est ouvert à tous, en particulier aux femmes, qui sont les plus exposées aux violences sexistes et sexuelles.

Comment cela fonctionne ?

Pour en bénéficier, il suffit de signaler au conducteur dès la montée dans le bus, son souhait de descendre entre deux arrêts. Il s'assurera ensuite des conditions de sécurité pour autoriser la descente par la porte avant : éclairage suffisant, possibilité de s'arrêter en sécurité, accostage facile et présence de trottoirs....

Toutes les lignes de bus circulant après 22h sont concernées. C'est le cas des lignes suivantes :

Ligne B : tous les jours

Ligne C : les vendredis et samedis

Ligne 3 : les dimanches et jours fériés

Ligne 24 : du CHU Cébazat à Champratrel les dimanches et jours fériés

L'expérimentation de la descente à la demande durera un an. À l'issue de cette période, T2C et le SMTC-AC évalueront l'efficacité du service et détermineront s'il doit être pérennisé.

« Notre territoire est pleinement mobilisé dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. L'ouverture du 25 Gisèle-Halimi est un bel exemple de notre travail en la matière. Conformément à nos engagements, nous souhaitons aller plus loin en proposant la descente à la demande dans les transports publics à partir de 22h. Cela répond à une forte demande des usagers, notamment des femmes, qui se sentiront ainsi plus en sécurité. Cette nouvelle mesure de tranquillité publique s'inscrit également pleinement dans la devise de la Ville pour prévenir, sécuriser et protéger les habitants » **Olivier Bianchi, maire de Clermont-Ferrand & président de Clermont Auvergne Métropole.**

« Pour que les transports en commun soient accessibles à toutes et tous, le SMTC-AC se mobilise en partenariat avec la Ville de Clermont-Ferrand, la Métropole, T2C et les services de l'État. Après la mise en œuvre de patrouilles communes entre la Police nationale et la Police municipale pour accompagner les contrôles des titres de transport et sécuriser les déplacements des usagers, nous instaurons la descente à la demande après 22h. Ce nouveau dispositif inclusif permettra de prendre le bus en toute quiétude en soirée et contribuera à faire des transports en commun un lieu sûr, pour toutes et tous et à toute heure » **François Rage, président du SMTC-AC & 1^{er} vice-président de Clermont Auvergne Métropole en charge des mobilités durables.**

« T2C est pleinement mobilisée en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, tant au sein de l'établissement que dans les transports et à leurs abords. En complément des actions déjà menées, mettre en place la descente à la demande illustre notre volonté de proposer un service de transport adaptable et sécurisé pour chaque usager et de garantir la liberté de déplacement de tous et plus spécifiquement des personnes les plus vulnérables dans l'espace public » **Blandine Galliot, présidente de T2C.**

« C'est un fait, les femmes se sentent davantage en insécurité dans l'espace public et les transports en commun. C'est encore plus vrai la nuit : 8 femmes sur 10 ont peur de rentrer seules chez elles le soir. Pourtant elles sont nombreuses à travailler en horaires décalés et à emprunter les transports collectifs. Elles doivent donc se sentir à l'aise et légitimes partout et à toute heure. Personne ne devrait avoir à renoncer à sortir ou faire un détour pour rentrer. C'est pourquoi, s'agissant des transports, nous expérimentons la descente à la demande après 22h qui s'adresse évidemment à toutes les usagères et tous les usagers de T2C, afin de rassurer chacune et chacun » **Cyril Cineux, adjoint au maire de Clermont-Ferrand, chargé des Transports, de la circulation et de l'espace public & vice-président de Clermont Auvergne Métropole en charge de l'Égalité.**

Plus d'informations sur le site web de T2C

Contact presse : communication@smtc-clermontferrand.com 04 73 44 68 68